



Communiqué de presse

Rennes, le 6 Juin 2016

Le Club de la Presse de Bretagne reçu par le ministre de l'Intérieur

Suite aux violences dont ont été victimes plusieurs journalistes lors de la manifestation anti Loi Travail le 2 juin dernier, le Club de la Presse de Bretagne a été reçu ce 6 juin durant une heure et demie par le ministre de l'Intérieur Bernard Cazeneuve, avec six membres de l'intersyndicale des journalistes (SNJ, CGT SNJ, CFDT et FIJ). Représentée par Xavier Debontride, coprésident, et Julie Lallouët-Geffroy, trésorière, l'association a réaffirmé son attachement à la liberté d'informer. Cette réunion, à laquelle nous avait convié l'intersyndicale, a permis de rappeler les faits précis et étayés survenus jeudi dernier, et qui a conduit le Club à saisir dès le 3 juin le Défenseur des droits.

Pleinement conscients de la mission confiée par nos adhérents, nous sommes restés fidèles à notre ligne de conduite constante : réaffirmation du rôle de la presse dans un État de droit et nécessité de pouvoir exercer le métier de journaliste dans des conditions normales, sans craindre d'être pris à partie par les forces de l'ordre ou les manifestants, comme nous l'avons dénoncé récemment.

Le ministre a fait preuve d'écoute, tout en réfutant fermement l'existence de consignes visant à cibler les journalistes. Sur ce point, le dialogue s'est révélé tendu, les représentants des journalistes soulignant de manière unanime une réelle dégradation des conditions de travail. Reconnaissant l'existence d'un « climat de violence accrue », Bernard Cazeneuve a tenu à rappeler le contexte particulier de l'état d'urgence et les difficultés rencontrées par les forces de l'ordre dans l'exercice de leurs missions, confrontées à une baisse sensible d'effectifs. Il a toutefois condamné sans réserve toutes les formes de violence, et exhorte les journalistes victimes de ce type d'agissement à porter plainte.

Il a également révélé l'existence d'une note de service rédigée à sa demande le 3 juin par le directeur départemental de la sécurité publique d'Ille-et-Vilaine, qui rappelle sans ambiguïté les principes de la liberté de la presse et les règles de loi en vigueur lors des manifestations (port du matricule obligatoire, réactions proportionnées en fonction du degré de la menace à l'ordre public...).

En conclusion, il a été souhaité par l'ensemble des participants à cette réunion de pouvoir poursuivre les échanges, en particulier sur le statut de journaliste professionnel lors des manifestations (avec ou sans carte de presse) face aux nouveaux médias.

Le Club de la Presse de Bretagne sera attentif au respect de ces intentions réaffirmées par le ministre et soutient les confrères dans cette période difficile.

**Contact : Déborah Julhès, animatrice du Club de la Presse: 02 99 38 60 70,
accueil@clubpresse-bretagne.com Site : www.clubpresse-bretagne.com**